



Membre de



## Communiqué

### Rénovation énergétique des bâtiments : le Syndicat National de l'Exploitation Climatique salue l'annonce du Gouvernement en faveur de l'usage des CPE

Vendredi 27 avril 2018

Les sociétés de services en efficacité énergétique, membres du SNEC, se félicitent des mesures annoncées dans le cadre du plan gouvernemental visant à encourager et faciliter l'usage des Contrats de Performance Energétique (CPE).

Pour favoriser le déploiement de ces contrats vertueux en termes d'économies d'énergie, une série de mesures et de moyens pour accompagner les maîtres d'ouvrage a été annoncée :

- bonifications maintenues via les certificats d'économie d'énergie ;
- financement pour les collectivités locales à hauteur de 3 milliards d'euros ;
- élaboration d'un cahier des clauses administratives et générales (CCAG) spécifique aux CPE.

Le SNEC rappelle que le CPE, contrat par lequel l'entreprise s'engage sur l'atteinte de résultats fixés de manière conjointe, est l'unique dispositif permettant de garantir contractuellement les économies énergétiques et financières attendues après la rénovation d'un bâtiment. Il est d'ailleurs précisé dans le plan que ces CPE bénéficient à la fois aux occupants grâce au gain de confort, et aux finances des collectivités, allégées d'une partie de la facture énergétique. Ces contrats ont aussi toute leur pertinence dans le tertiaire privé et dans le parc de logements, même si le plan de rénovation énergétique ne le mentionne pas explicitement.

Le SNEC et ses adhérents se tiennent prêts à travailler avec les pouvoirs publics, l'Observatoire des CPE et l'ensemble des acteurs engagés, pour la massification de ces contrats.

#### À propos du SNEC - Syndicat National de l'Exploitation Climatique et de la maintenance

Le SNEC, membre de la FEDENE, regroupe une soixantaine d'entreprises de services dans le domaine de l'efficacité énergétique. Leur chiffre d'affaires atteint les 3 milliards d'euros. Leurs activités couvrent l'intégralité de la chaîne de valeur de l'efficacité et la rénovation énergétique depuis la conception, les travaux de modernisation, leur financement, l'exploitation et la maintenance, ainsi que la sensibilisation et le comportement des usagers. A travers ses adhérents, le SNEC gère 70% du parc collectif résidentiel, soit 82 GW. [www.snec-energie.fr](http://www.snec-energie.fr)

#### Contacts :

Thibaut REMY – Secrétaire Général - @ : tremy@fedene.fr

Séverine BATY – responsable communication - @ : sbaty@fedene.fr

Tél : 01.44.70.63.96 – 06 81 34 80 20